



Compte rendu du Conseil municipal d'Assieu du 9 novembre 2023

Excusés : Pascal PILLEZ donne pouvoir à Karine MOINE

Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 07 septembre 2023 à **13 voix sur 14 présents dont 1 procuration.**

- **OBJET : BAIL PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UNE ANTENNE TELECOM**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

Orange souhaite améliorer la couverture mobile sur la commune de ASSIEU.

A cet effet la société Totem souhaite installer un relais de téléphonie mobile sur la parcelle AR 192, rue des Bruyères - lieu-dit "Louze" - 38150 ASSIEU.

L'emprise nécessaire sera d'environ 66m² comprenant principalement un pylône de 30m de haut, muni d'antennes ainsi que des armoires techniques au sol.

Il est proposé de conclure un bail avec la société Totem pour une durée de 12 ans renouvelable ensuite par période successive de 6 ans.

Le montant de la redevance annuelle est de 3 400 € par an, avec une revalorisation annuelle de 1 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à 13 voix pour et 1 voix contre, le bail portant mise à disposition d'un terrain avec la société TOTEM France pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur les parcelles **AR 192, rue des Bruyères - lieu-dit "Louze" - 38150 ASSIEU**, sur une surface de **66m²**, emplacement destiné à l'installation et à l'exploitation d'un relais de téléphonie mobile par la société Totem France.

ACCEPTE l'ensemble des conditions édictées dans le projet de bail avec la société Totem France.

AUTORISE Monsieur le maire à signer le bail avec la société Totem France.

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION REGION INSTALLATION ALARME PPMS**

Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclones, inondations, submersions marines, séismes, mouvements de terrain, etc.), technologique (nuages toxiques, explosions, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable d'installer une alarme anti-intrusion à l'école maternelle, d'autant plus de la situation actuelle d'alerte Vigipirate Urgence Attentat.

Cette alarme est adaptée au Plan Particulier de Mise en Situation (PPMS) dans le cadre des risques majeurs ou menaces.

Cette alarme émet un son distinct à l'alarme incendie et indique aux occupants de l'école que le confinement doit être mis en place.

Dès l'activation de l'alarme, le directeur d'école ou le chef d'établissement est responsable de l'activation du PPMS et de sa mise en œuvre, sous réserve de consignes des autorités académiques ou préfectorales.

Il le demeure jusqu'à la levée du PPMS signifiée par les autorités, y compris si l'événement s'étend au-delà du temps scolaire.

Monsieur le Maire indique que la Région Auvergne Rhone Alpes subventionne ce type d'alarme dans le cadre de son plan de mise en sécurité des établissements scolaires (subvention possible à hauteur de 50% du montant de la facture).

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- Valide ces travaux d'alarme PPMS d'un montant de 2800.09 € HT
- Sollicite une subvention de 50% soit 1400.05 € auprès de la Région
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention

• **OBJET : CONVENTION GENDARMERIE NATIONALE/COMMUNE D'ASSIEU/CENTRE SOCIAL LES 4 VENTS POUR ACCUEIL PERISCOLAIRE.**

Monsieur le Maire expose qu'afin de faciliter la disponibilité pour assurer les horaires atypiques liés à la programmation et les évènements au sein du CNPE de St Maurice l'Exil, les enfants des gendarmes affectés au PSPG de St Alban devraient pouvoir accéder aux services d'accueil périscolaire sans inscription préalable.

Monsieur le Maire, propose de signer une convention d'accueil des enfants de gendarme pendant le temps périscolaire, entre la gendarmerie nationale, la commune et le centre social des 4 Vents pour l'année scolaire 2023-2024 à compter du 01 novembre 2023.

Cette convention précise les engagements de la commune à accueillir, sans demande préalable, les enfants scolarisés des gendarmes durant la pause méridienne et durant la garderie selon les horaires en vigueur.

Les familles devront remplir une fiche de renseignements en début d'année scolaire même si leurs enfants ne fréquentent pas habituellement les services périscolaires.

Vu le code des Collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de signer cette convention d'accueil des enfants des gendarmes pendant le temps périscolaire lors des interventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administratives ou financières relatives à l'exécution de la présente délibération

• **ECOLE - PERISCOLAIRE**

Ecole

Conseil d'école du 06/11 :

-167 élèves à la rentrée 2023/24 - Une moyenne de 23 élèves par classe - Une nouvelle enseignante sur la classe des CM1 / CM2.

Les exercices d'évacuation des écoles (incendie) ou de confinement se déroulent en ce moment. De nouvelles alarmes (confinement / Intrusion) ont été récemment installées dans chacune des classes de l'école élémentaire.

6 à 7 PAI sur l'école, principalement allergies, asthme ...

Projets de l'école sur l'année : Les jeux olympiques - Animations LEGO - Séance de Biathlon ou escrime à prévoir

- Invitations transmises pour la cérémonie du 11/11 via Educartable pour les familles
- Spectacle de musique avec le CIEM : il se déroulera sur CHANAS (salle d'animation) le 30/05/24

Dates des prochains conseils d'école : 13/02 et 18/06

Deux questions des parents d'élèves :

1. Dans le cadre du plan VIGIPRATE, est-il possible de prévoir quelqu'un (agent communal, Atsem ...) au portail et à l'accueil des parents (matin, midi, après-midi et soir) pour vérifier qui entre dans la cours et l'école ?

Réponse : Pas de moyens humains : pas d'agent de sécurité - Les Atsem sont occupées auprès des maîtresses et des activités périscolaires / Vérifier qui ? 160 familles : père - mère - Gd parents - Amis de la famille - Voisins - assistantes maternelles ???

Règle en vigueur : Portails et portes fermés à clef en dehors des horaires d'entrées et de sorties de l'école

- 2- Combien de temps vont durer les travaux ? Quand seront tracés les passages piétons de la route départementale pour rejoindre la place de l'école ?

Réponse : Travaux par tranches jusque fin 2024 pour le centre village - plateaux de ralentissement à venir prochainement sur la route et tracés dans la foulée certainement.

Remerciement de l'école à la mairie pour l'achat des paravents permettant de limiter l'espace pour le jeune enfant en classe de CP accompagné de son AVS + séparations WC sur école maternelle répondant à une demande parents/enseignants.

Périscolaire

1ère période difficile en raison de nombreuses absences de personnel (animateurs CS4V et agents communaux)

Forts effectifs cantine et accueil périscolaire du soir, dès la 1ère semaine de rentrée malgré une quinzaine d'élèves en moins sur l'école par rapport à l'an dernier.

Mais relative bonne ambiance et entraide dans les équipes + implication des élus sur certains temps qui a permis de passer cette étape de la meilleure manière possible.

Le nouveau logiciel périscolaire est effectif, bonne prise en main des utilisateurs familles et agents.

Quelques petites adaptations encore en cours.

Sou des ecoles

Présence peu nombreuse des parents à l'assemblée générale : 9 présents dont 5 membres du Sou des Ecoles, Charline Bombrun, le journaliste et 2 parents

Bureau reconduit : 6 membres et dix parents actifs. Difficultés à avoir des parents pour l'organisation des manifestations.

• URBANISME

DECLARATION PREALABLE

45 rue des Jeux / AN 65 - 64 : installation de 16 panneaux photovoltaïques => accepté

108 chemin du Muguet / AL 311 – 385 - 398 : ouverture fenêtre de toit => accepté

96 lotissement les Sauvagnes / AO 444 : installation d'un panneau solaire destiné à l'eau chaude sanitaire => accepté

74 lotissement Le Petit Pré / AO 686 : pergola => accepté

254 rue des Vignes / AO 764 - 766 : installation de 24 panneaux photovoltaïques => accepté

697 rue de Chiney / AO 356 : installation 10 panneaux photovoltaïques => accepté

4 rue de Bérardin / AE 25 : installation 48 panneaux photovoltaïques => accepté

66 rue du Vanaux / AN 258 : réfection annexe existante => refusé

23 lotissement les Frênes / AN 240 - 243 : clôture portail et muret => accepté

12 impasse des Abricotiers / AC 261 : photovoltaïque => accepté

Lotissement le Petit Pré / AO 689 : photovoltaïque => accepté

249 rue des Crès / AO 484 – 482 – 900 – 440 : abri de jardin => accepté

551 rue de la Varèze / AM 453 : surélévation => refusé

PERMIS DE CONSTRUIRE

9 rue du Trièvoz / AN 197 - 199 : construction de 2 maisons jumelées => refusé

211 rue d'Ecarlat / AM 53 : maison à étage => accepté

POINT TRAVAUX

Depuis 3 semaines, il y a assez peu d'activités au niveau des travaux d'aménagement du centre bourg. Les intempéries ont perturbé le planning des travaux prévisionnels.

À la suite de la réunion de chantier de ce matin, le planning prévisionnel à ce jour (**sous réserves d'intempéries**) est le suivant :

- Vendredi 10 novembre – Pose des bordures de trottoir Impasse de la Maternelle. Accès maintenu à l'école et au parking de l'école maternelle (mais dégradé)
- Lundi 13 novembre – Réalisation des 2 plateaux surélevés. Circulation maintenue avec travaux en demi-chaussée avec feux tricolores. Les rampants (partie inclinée des plateaux) ne seront pas réalisés de manière définitive ce jour-là (pour des raisons techniques)
- Mercredi 15 novembre – Réalisation des bétons désactivés des trottoirs (rue du Trievoz + rue d'Ecarlat + impasse de la maternelle). L'accès des véhicules au parking face au pôle santé et aux 4 maisons de l'impasse des Cèdres, ne sera pas possible pendant 4 jours (durée de séchage des bétons)
- Lundi 27 novembre – Réalisation des enrobés de la rue d'Ecarlat et du parking face au pôle santé
- Date à définir (avant fin décembre) – Réalisation de la signalisation horizontale (traçage passage piéton, lignes STOP, cases des parkings, etc...) et pose de la signalisation verticale (panneaux)

Après les travaux listés ci-dessus une pause de quelques mois aura lieu, avant de poursuivre sur plusieurs phases de travaux en 2024/2025 :

- Réalisation du nouveau local rangement à l'arrière de la salle des fêtes (1^{er} trimestre 2024)
- Démolition ancien local de rangement salle des fêtes et réalisation du nouveau porche d'entrée (de fin juin à fin août 2024)
- Réalisation du parking arrière-salle des fêtes (planning non fixé à ce jour)
- Place de l'école (planning non fixé à ce jour)
- Fin d'aménagement de l'Impasse du Lavoir (planning non fixé à ce jour)

- Travaux d'aménagement du pôle santé (ancienne caserne des pompiers). Travaux en cours jusqu'à fin août 2024.

- **COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSION ET INTERCOMMUNALITE**

- CCAS : Confection des colis le 04 décembre à l'aide de produits locaux. Distribution le week-end du 9 et 10 décembre. Il faudrait 11 équipes de distribution.
- Prévoir des ballotins de chocolat pour les résidents EPADH.
- 8 décembre : l'association le « Terroir festif et sportif » est organisateur pour cette année.
- Ombrières bouledromes : l'entreprise abandonne le projet par crainte d'un recours des tiers.
- Informatique : la mairie a eu besoin d'un nouveau serveur de sauvegarde. Un logiciel de gestion des salles a été installé.
- Vœux du personnel : 15 décembre à 19 h 00.

Fin de séance à 22 h 00

Prochain Conseil Municipal : 07 décembre 2023 à 20 h 00